

**Compte rendu de la 6^{ème} réunion du
réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida
*Ouagadougou (Burkina Faso), du 10 au 13 octobre 2007***

La 6^{ème} réunion des coordonnateurs du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida s'est tenue à Ouagadougou, du 10 au 13 octobre 2007, sous le thème « VIH/sida et droits humains ».

Treize pays, dont trois du Nord (la France, la Belgique et l'Italie), y ont participé, ainsi que les représentants de l'ONUSIDA, du PNUD, de l'UNICEF, du secrétariat permanent du Conseil national burkinabè de lutte contre le sida, et plusieurs experts et consultants dans le domaine du VIH/sida et droits humains. Cette réunion a également vu la participation des jeunes du Parlement Francophone des Jeunes (PFJ, éditions 2005 et 2007).

La séance solennelle d'ouverture a été présidée par M. Kanidoua Naboho, Premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, en présence de plusieurs autorités, des membres du corps diplomatique, de la presse et des organisations burkinabè de la jeunesse et des femmes.

Outre le mot de bienvenue de M. Salvador Yameogo, député, Coordonnateur du Réseau VIH/sida pour le Burkina Faso et rapporteur de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, les participants ont écouté l'allocution de M. Ego Perron, Président de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, l'intervention du Docteur Mamadou Lamine Sakho, Coordonnateur de l'ONUSIDA pour le Burkina Faso, et le discours de M. Kanidoua Naboho, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

M. Ego Perron a rendu un vibrant hommage au peuple burkinabè pour sa tradition séculaire d'accueil et d'hospitalité.

Il a ensuite dressé un tableau sombre de l'évolution de la pandémie du sida dans la région Ouest et du Centre de l'Afrique.

Evoquant enfin les attentes de la rencontre, il a souligné le rôle que doivent jouer les parlementaires dans la mise en place des dispositions juridiques adéquates pour relever les défis qui se présentent dans la recherche des solutions, prenant notamment en compte de façon suffisante la question du genre et des droits humains dans l'élaboration et l'application des lois relatives aux personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH).

Le Docteur Mamadou Lamine Sakho a présenté les statistiques alarmantes sur l'infection du Sida en Afrique subsaharienne, mettant en évidence les dangers de l'épidémie sur l'équilibre mondial et le continent. Il a souhaité que des efforts soient déployés pour mettre en place les lois types sur le VIH/sida et les adapter à leur contexte en tenant compte du respect strict des droits de l'homme tel que stipulé par les Nations-Unies.

En procédant à l'ouverture des travaux, M. Kanidoua Naboho, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, a souhaité que la rencontre puisse permettre aux parlementaires, grâce au concours des éminents experts, de jouer pleinement leur rôle dans la recherche des solutions législatives et réglementaires efficaces en matière d'accompagnement dans la lutte contre le VIH/sida, spécialement vis-à-vis des droits humains.

Les travaux proprement dits se sont déroulés autour de deux points principaux :

- le renforcement des capacités des coordonnateurs,
- l'évaluation intermédiaire des activités prévues dans le plan d'action 2007-2008 du réseau.

Le renforcement des capacités des coordonnateurs a fait l'objet de cinq exposés portant notamment sur :

1. les directives internationales sur le VIH/sida et les droits humains, par Docteur Mamadou Lamine Sakho, coordonnateur ONUSIDA pour le Burkina ;
2. les directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail par M. David Guire, coordonnateur national du projet BIT/sida au Burkina Faso ;
3. l'évolution du VIH par rapport au genre et aux droits humains : cas de l'Afrique de l'Ouest et du Centre par Mme Berthilde Gahonayire, conseillère régionale du programme genre et VIH de l'équipe technique de l'ONUSIDA (Dakar - Sénégal) ;
4. les politiques et les cadres sur les droits humains par M. Moustapha Gueye, conseiller principal du Programme régional sur le VIH/sida au PNUD ;
5. les conclusions de la réunion consultative sur le cadre légal VIH intégrant l'aspect genre et droits humains (Dakar, 24-25 juillet 2007) par M. Mbella Ngongi, Expert consultant de l'équipe régionale de l'ONUSIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Toutes ces présentations ont souligné la forte corrélation entre le VIH et les droits de l'homme et mettent en relief l'évolution de la pandémie, la vulnérabilité à l'infection au VIH et son impact qui se nourrit notamment des violations faites aux droits de l'homme, spécialement la discrimination contre les femmes.

Les deux premières communications ont appelé les principes majeurs parmi lesquels : la discrimination, l'amélioration des conditions de travail en milieu professionnel, la question du genre, le dialogue social, le dépistage en vue de l'exclusion, l'importance de la prévention, la prise en charge et le soutien aux malades.

A la suite de ces deux communications, l'intérêt des participants a porté sur :

- le sens de la confidentialité dans les lieux de travail par rapport à la politique adoptée par les entreprises,
- l'existence de centres de dépistage dans les entreprises,



- la prise en charge des soins (la gratuité des soins et des anti-rétroviraux (ARV), et l'existence de mutuelle de santé au Burkina Faso.

Concernant l'évolution du VIH par rapport au genre et aux droits humains, il a été souligné que les facteurs socioculturels, économiques et biologiques sont à la base de la plus grande vulnérabilité des femmes à l'épidémie du sida. L'Afrique subsaharienne comptait à peu près 52% des malades en 1990 ; en 2006, ce taux avoisine 60% sur les 25,8 millions de malades que compte l'Afrique (13,5 millions sont des femmes).

Les participants ont émis le souhait de disposer des recherches concernant toute l'Afrique francophone impliquant les autres couches sociales en dehors des femmes et des enfants.

Plusieurs intervenants se sont levés contre la pseudo libération de la femme à travers l'application du genre et ont appelé à la plus grande vigilance à observer par les parlementaires par rapport à l'action gouvernementale et du ministre en charge de la santé.

Ils ont également souligné la nécessité d'une solidarité sans faille des parlementaires dans le contrôle de l'action gouvernementale, dans le suivi et l'application des outils et conventions internationales sur les droits de l'enfant et de la femme.

Enfin, les coordonnateurs ont souhaité connaître les facteurs de blocage dans l'adoption et l'adaptation de la loi type sur le VIH/sida dans les différents pays.

A la suite de ces différentes communications, les coordonnateurs ont procédé à l'évaluation intermédiaire des activités prévues dans le plan d'action 2007-2008 du réseau. Les délégations ont présenté tour à tour leurs rapports, section par section.

Les travaux ont pris fin avec l'adoption d'une série de recommandations portant notamment sur :

- la pression politique que les parlements et les parlementaires devraient mettre et exercer sur l'exécutif, affirmant leur leadership dans la recherche des solutions législatives et réglementaires efficaces en matière d'accompagnement dans la lutte contre le VIH/sida,
- la vigilance que les parlements et les parlementaires devraient exercer pour l'inscription systématique des lignes budgétaires affectées à la lutte contre le VIH/sida, comme la première affirmation d'une volonté politique forte,
- la nécessité d'appliquer les lois et de contrôler efficacement l'application de celles qui existent,
- la nécessité de développer la recherche appliquée,
- l'évaluation de la loi type de N'Djamena et la contextualisation de cette loi type,
- les garanties du partenariat international, notamment stratégique et l'ONUSIDA,
- la nécessité de développer d'autres partenariats, notamment avec l'AIMF.

Une motion de remerciements à la section burkinabè a été également adoptée.

